

VILLE D'ANTIBES

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022

BUDGET PRINCIPAL

1 – Les enjeux du Budget Primitif 2022

Au service des populations, les communes mettent en œuvre une pluralité de compétences en matière de services urbains (voirie, réseaux, ...), d'aménagement (espaces verts, environnement,...), de développement (équipements structurants, zones d'activité,...), de solidarité, de culture, de sport d'éducation, de petite enfance, ...

Pour mettre en œuvre ces compétences, elles votent chaque année un budget primitif dans lequel s'équilibrent les recettes et les dépenses.

La stratégie d'équilibre de ce budget se décline en plusieurs axes permettant de s'adapter au contexte dans lequel l'exercice va se dérouler.

Concernant l'équilibre de la section de fonctionnement :

Les renégociations anticipées des contrats sur les Ports Vauban et Gallice, mises en œuvre fin 2016, ont permis depuis 2017 de trouver des compensations financières sur l'équilibre de la section de fonctionnement. Ainsi, les redevances et des droits d'entrée essentiellement apportés par la grande plaisance, à hauteur de plus de 13M€ par an, évitent de recourir à la fiscalité pour compenser la baisse des dotations et l'augmentation des charges consécutives aux réformes imposées par l'Etat. En effet, les redevances annuelles de la DSP Vauban et Gallice représente environ 4 points supplémentaires d'impôts locaux.

L'année 2022 devrait signer le retour d'un niveau « normal » d'activité d'avant crise. Compte tenu de l'inflation, notamment la hausse du carburant, du gaz, et de l'électricité, la collectivité maintiendra ses efforts de gestion continus sur ce nouvel exercice. En effet, la bonne gestion des services faisant preuve d'une rigueur et d'une sobriété permet de contenir l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

Dans cette logique d'inflation, la revalorisation des valeurs locatives bénéficiera d'un coefficient de 3,4% étant fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé sur un an. Ainsi, l'évolution des bases fiscales devrait être très dynamique en 2022.

Ce nouvel exercice comptabilisera une recette exceptionnelle de 3M€ correspondante au lancement du projet de requalification des plages naturelles de Juan Les Pins et la Garoupe, en relation avec les nouvelles attributions de lots de plages et du domaine public balnéaire.

Parallèlement, la commune enregistrera une baisse continue de sa DGF en 2022, peut-être accentuée du fait de l'augmentation du seuil d'éligibilité à l'écrêtement issu de la loi de finances pour 2022.

Concernant l'équilibre de la section d'investissement :

Le programme d'investissement de l'exercice enregistre un pic de dépenses avec plus de 85M€ consacrés aux dépenses d'équipement, à la stratégie foncière du secteur Combes et aux remboursements des engagements contractuels issus de la valorisation des zones à enjeux.

Ce budget ouvre des crédits à hauteur de 37M€ de dépenses nouvelles d'équipement et plus de 19M€ de reports de dépenses de 2021, soit un montant total de 56M€ de dépenses d'équipement.

La stratégie foncière se concrétisera par une mobilisation de plus de 20 M€ en 2022 pour une série d'acquisitions foncières de terrains appartenant à l'EPFR sur le secteur des Combes permettant ensuite à la ville de pouvoir maîtriser un plan d'aménagement d'ensemble du secteur.

Concernant les engagements contractuels de la commune, l'année 2022 se caractérise par le versement d'une seconde participation à la SPL Antipolis Avenir pour le financement de la phase 1 des travaux publics de la ZAC Marena-Lacan (4,7M€).

L'exercice 2022 sera marqué par l'encaissement du solde de la cession aux Trois Moulins pour 40M€, dont 4,5M€ seront reversés à la CASA au titre de sa rémunération dans la convention d'aménagement de l'opération Ecotone au sein de la ZAE des Trois Moulins.

Ainsi, pour financer son programme d'investissement la commune dispose de son résultat d'investissement 2021 excédentaire de plus de 47M€ auquel vient s'ajouter le solde de la cession des Trois Moulins à percevoir en 2022.

Ce programme ambitieux d'investissement s'inscrit donc au sein d'une stratégie de désendettement. La question de l'emprunt (10M€ en 2022) se limitera à la stratégie foncière de la ville appliquée au secteur des Combes (20M€ en 2022). Pour sa mise en œuvre, la réserve foncière de 10M€ constituée en 2021 sera également utilisée.

La ville pourra ainsi se désendetter de plus de 5M€ (après un désendettement de plus de 20M€ en 2021) avec pour effet de diminuer l'encours effectif de la dette sous la barre de 180M€ en fin d'année 2022.

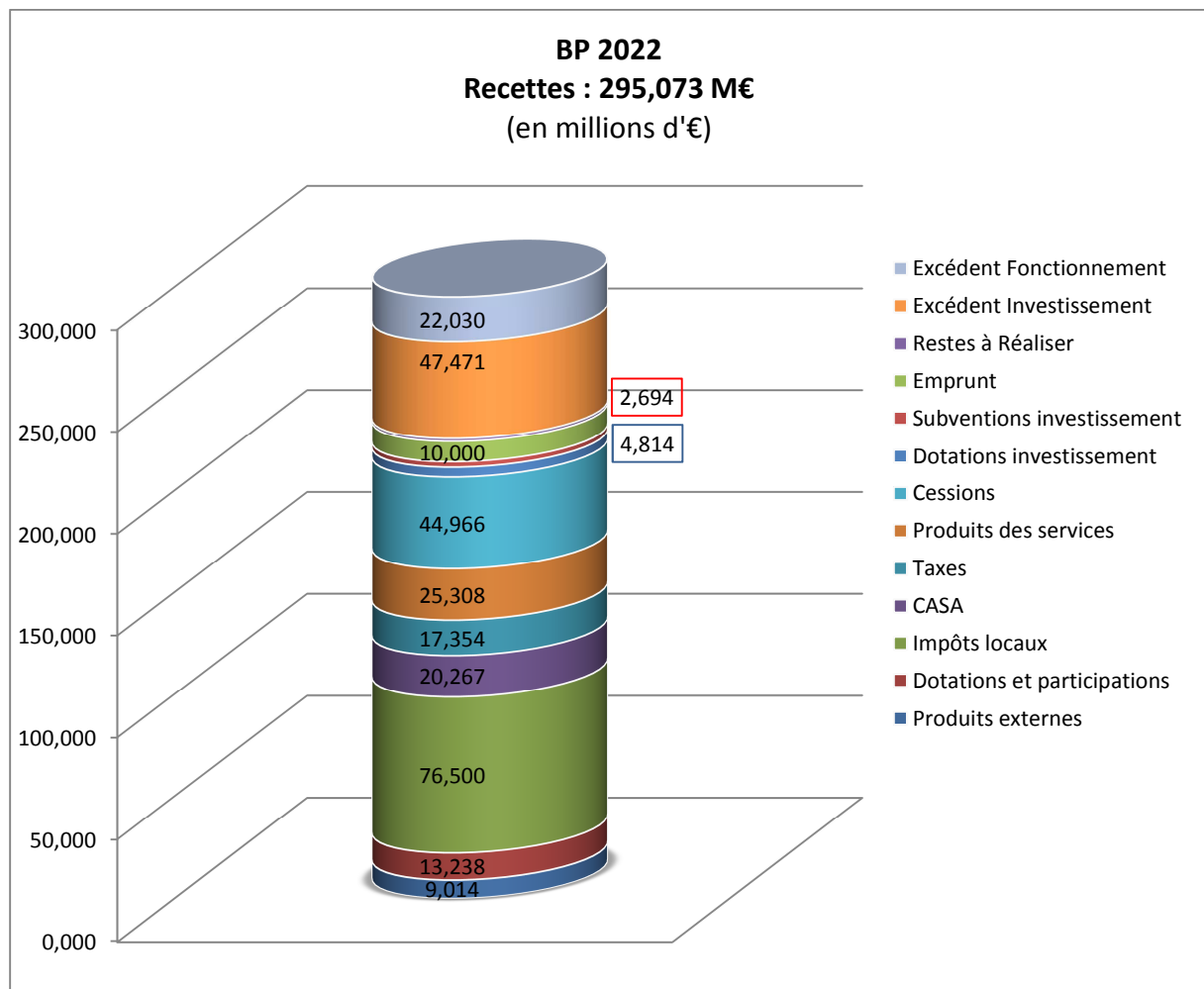
Par ailleurs, en application du contrat de délégation de service public du Port Vauban, la ville procédera au remboursement annuel de la caution pour un montant de 1M€ auquel vient s'ajouter 4M€ de reports correspondant au second versement 2021 dont la réalisation était soumise à condition.

Le financement de ces opérations se réalise donc principalement avec les ressources propres de la commune mais également avec le soutien des partenaires institutionnels que sont la CASA, le département et la Région pour leur apport de subventions et fonds de concours.

Les enjeux de ce budget sont alors de :

- Maintenir la qualité de vie et le pouvoir d'achat de la population
- Maintenir une fiscalité basse sans augmentation d'impôt
- Renforcer la solidarité envers les plus fragiles
- Poursuivre des investissements forts
- Mener une stratégie de désendettement

2- Les recettes



Les impôts locaux (76,500 M€) représentent 25,93 % des recettes de la commune.

Il s'agit du produit des impôts locaux. A compter de 2022, la réforme sur la suppression de la taxe d'habitation modifie la composition du panier fiscal de la commune. En effet, auparavant composé de la taxe d'habitation et des taxes foncières, il est dorénavant constitué : des taxes foncières (dont la part départementale du foncier bâti), de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, et du

montant issu du « coefficient correcteur » visant à compenser à l'euro près la perte de recettes de la TH sur les résidences principales.

Ainsi, le nouveau taux de référence pour la taxe foncière sur le bâti correspond au taux de TFB de la part communale, soit 17,45%, ajouté au taux TFB de la part départementale, soit 10,62%. Ce nouveau taux de référence s'élève donc à 28,07%.

Pour mémoire les taux des impôts locaux à Antibes sont inchangés depuis 2009. En 2022, les taux resteront stables à plus de 4 points de la dernière moyenne nationale connue (2020) pour la Taxe foncière du bâti.

Le produit des impôts locaux est obtenu en appliquant les taux votés par la commune aux bases fiscales. Les bases fiscales correspondent à la somme des valeurs locatives des propriétés situées sur le territoire de la commune.

Chaque année les bases évoluent, d'abord du fait des constructions nouvelles et ensuite par la loi de Finances de l'Etat qui détermine un coefficient d'augmentation des bases fonction de l'inflation constatée.

Les dotations de fonctionnement versées par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (20,267 M€) représentent 6,87 % des recettes.

Ces dotations sont composées de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire (DSC). L'attribution de compensation reste stable en l'absence de nouveau transfert de compétence. En revanche, la DSC enregistre une légère diminution.

Les taxes (17,354 M€) représentent 5,88 % des recettes.

Il s'agit de taxes économiques réglementaires telles que la taxe additionnelle sur les droits de mutation (9 M€, soit 3 % des recettes), le prélèvement sur le produit des jeux des casinos (3,2 M€ soit 1,08 % des recettes) la taxe sur l'électricité (2 M€ soit 0,68 % des recettes) et la taxe de séjour (1,8 M€ soit 0,68 % des recettes) qui est intégralement reversée à l'Office du Tourisme.

Les Dotations et participations (13,238 M€) représentent 4,49 % des recettes.

Il s'agit des dotations que les services de l'Etat versent à la commune pour assurer ses missions de service public.

Ce poste comprend principalement la Dotation Globale de Fonctionnement (6 M€, soit 2,03 % des recettes) qui est en forte diminution depuis 2012 en application du dispositif de contribution des collectivités locales à l'effort national pour le redressement des comptes publics, puis du mécanisme d'écrêtement auquel la commune est soumise.

La principale participation, après la DGF, est la participation de la Caisse d'Allocation Familiale dans le cadre du contrat Enfance négocié par la Commune.

Les produits des services (25,308 M€) représentent 8,58 % des recettes.

Il s'agit des recettes liées aux services publics mis en œuvre par la commune : restauration scolaire, droits d'entrée dans les musées, droits d'entrée à la piscine, activités périscolaires, crèches, concessions dans les cimetières,...)

Ces produits intègrent depuis 2017 les redevances liées à la nouvelle DSP sur les Ports Vauban et Gallice, pour plus de 13 M€.

Les produits externes (9,014 M€) représentent 3,05 % des recettes.

Il s'agit de recettes récurrentes, que l'on retrouve chaque année.

Les cessions (44,966 M€) représentent 15,24 % des recettes.

Elles financent exclusivement la section d'investissement et sont constituées par les ventes de terrains ou d'immeubles. L'encaissement du solde de la cession liée au projet Ecotone sur la zone d'activité des Trois Moulins interviendra courant 2022 pour un montant de plus de 40M€.

Les dotations d'investissement (4,814 M€) représentent 1,63 % des recettes.

Elles sont constituées chaque année par le Fonds de Compensation de la TVA (3,5 M€), reversé par l'Etat et la Taxe d'Aménagement (1 M€).

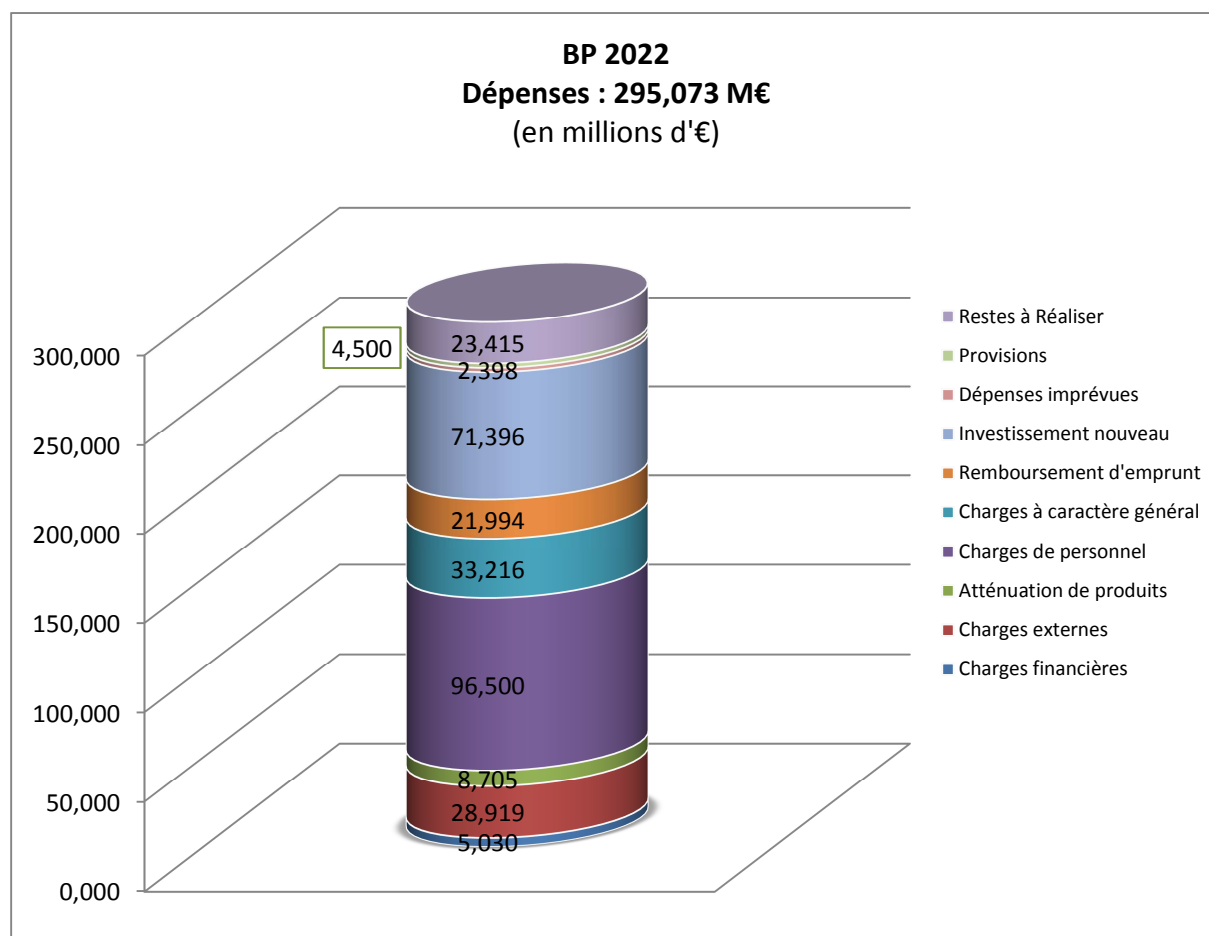
Les subventions pour des opérations d'investissement (2,694 M€) représentent 0,91 % des recettes

Elles sont principalement liées aux grands équipements structurants, à savoir : Batterie du Graillon, Stade Paul Charpin, Stade Nautique.

L'emprunt (10 M€) représentent 3,39 % des recettes.

Après s'être désendettée en 2021 (-20 M€), la commune maintient sa stratégie de désendettement en autofinçant son programme d'investissement. La question de l'emprunt se limitera pour 2022 à la stratégie foncière de la ville appliquée au secteur des Combes (20M€ en 2022), en s'inscrivant dans une véritable dynamique financière.

3 – Les dépenses



L'ensemble des dépenses contribuent toutes au service public qui bénéficie à chaque citoyen.

Les charges de personnel (96,500 M€) représentent 32,70 % des dépenses.

Elles sont versées au personnel de la commune chargé d'assurer un service public.

A compter du 1^{er} janvier 2022, les agents de catégories C bénéficient de revalorisations indiciaires. Le coût de cette mesure pèse sur l'évolution de la masse salariale sur ce nouveau budget. Après neutralisation de cette mesure, l'évolution se maintient à un niveau moyen annuel de moins de 3% si on compare les crédits ouverts au réalisé 2021.

Les charges à caractère général (32,216 M€) représentent 10,92 % des dépenses.

Ce sont les fournitures et prestations qui permettent d'assurer les services publics communaux et d'entretenir les bâtiments et la voirie communale. Elles sont versées aux fournisseurs de la commune.

On y retrouve toutes les dépenses de fluides (combustible, eau, électricité, carburants), les dépenses d'assurances, les dépenses d'entretien des bâtiments publics, des stades, de la voirie et de la signalisation, ainsi que les dépenses plus particulièrement liées aux activités telles que les dépenses d'alimentation pour la préparation des repas des restaurants scolaires, des crèches et des centres de loisirs, les dépenses liées au fonctionnement de la piscine municipale, des musées, des écoles maternelles et primaires,

L'atténuation de produits (8,705 M€) représentent 2,95 % des dépenses.

Est prélevé de ce produit et redistribué aux communes les plus en difficulté le Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC). La Commune d'Antibes reversera en 2022 un montant de 2,6 M€ prélevés sur les impôts locaux au titre de la péréquation.

On trouve également dans ce chapitre les versements suivants :

- à l'Office du Tourisme	5,855 M€
- contribution au fonds de péréquation FPIC	2,600 M€
- Prélèvement au titre Loi SRU (carence + pénalité)	0,200 M€

Les provisions (4,500 M€) représentent 1,53 % des dépenses.

Un montant de provisions est inscrit pour couvrir des risques liés à des contentieux mais également liés aux créances de plus de 2 ans non encore recouvrées.

Ces 2 rubriques (charges de personnel et charges courantes) permettent de faire fonctionner et d'entretenir les services publics directement gérés par la commune, dans le cadre de ses compétences.

Le personnel municipal intervient :

- dans le domaine de l'éducation : dans les écoles maternelles et élémentaires, la restauration scolaire, la santé scolaire, les animations périscolaires, les études surveillées
- dans le domaine culturel : au Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique, dans les musées, pour assurer les animations culturelles, les expositions.
- dans le domaine de la jeunesse : dans les accueils collectifs de mineurs le mercredi, pendant les petites vacances et pendant la période estivale.
- dans le domaine de la petite enfance : dans les structures petite enfance.
- dans le secteur sportif : dans les stades, les gymnases, les clos de boules, les courts de tennis, le skate-park, le stand de tir, le stand de tir à l'arc, le club canin, le plateau mini-bolides et le stade nautique.
- il accompagne les clubs sportifs sur le territoire communal.
- il encadre les enfants sur le temps scolaire et les accueille en temps péri et extra-scolaire.

- il assure les séances de baby gym en crèches et structures multi accueil.
- il accueille les enfants qui participent aux activités sportives dans le secteur handisport.
- il entretient la voirie communale
- il entretient les espaces verts, les plages et les aires de jeu
- il assure l'entretien de plus des bâtiments publics

Les charges externes (28,919 M€) représentent 9,80 % des dépenses réelles.

Les charges externes se composent de charges récurrentes, et de charges exceptionnelles.

Les charges récurrentes que l'on retrouve chaque année se composent de participations et de subventions que la commune verse à d'autres organismes pour assurer des services à la population.

On y trouve notamment les participations que la commune d'Antibes verse :

- au Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours	6,872 M€
- au Centre Communal d'Action Sociale	7,415 M€
- à la salle Azurarena	0,200 M€
- subventions aux associations, et pers. droit privé	4,625 M€
- l'Aide au Choix du Mode d'Accueil	0,500 M€

Les charges financières représentent (5,030 M€) 1,70 % des dépenses.

La commune mène depuis plusieurs années une stratégie de désendettement (hors situation de crise sanitaire). En effet, son stock de dette a diminué de 20 M€ sur 2021. Cette stratégie permet d'enregistrer une baisse des charges financières.

Le remboursement d'emprunt (21,994 M€) représente 7,45 % des dépenses.

2 éléments sont à distinguer dans cette rubrique.

Le 1^{er} élément est le remboursement de la dette en capital de la commune pour 16,310 M€.

La dette de la commune est constituée, à 94 % d'emprunts à taux fixe.

Aucun emprunt dit « à risque » ne subsiste dans le stock de dette.

99 % de l'encours de dette de la commune est typé A, donc avec un risque de dérapage égal à 0, selon la charte de bonne conduite.

Le 2^{ème} élément est le remboursement d'une partie de la caution de 32 M€ versée par Vauban 21 dans le cadre du contrat de DSP, soit 1 M€ pour 2022 (auquel viennent s'ajouter 4M€ de reports du second versement prévu en 2021 dont la réalisation était soumise à condition).

Les investissements (86,111 M€) représentent 29,18 % des dépenses.

Les sommes inscrites au Budget Primitif permettront de payer les chantiers nouveaux ou des chantiers en cours qui se réalisent sur plusieurs années.

Sont prévues sur l'exercice 2022 : 37 M€ de dépenses nouvelles et 19,4M€.

Le programme d'investissement de la commune est notamment constitué de grands travaux structurants, qui peuvent s'étaler sur plusieurs années et apportent des services nouveaux à la population et de travaux d'investissement courant, qui ne durent qu'une année et ont pour vocation d'entretenir et d'améliorer le patrimoine de la Ville.

Les principaux projets structurants pour lesquels des crédits sont inscrits sur ce budget sont :

- Conservatoire	:	1,644 M€
- Traitement Hydrométrie Archive Municipale	:	0,346 M€
- Aménagement de la Promenade Amiral de Grasse	:	1,885 M€
- Aménagement rues secteur Vauban Guynemer	:	0,800 M€
- Aménagement Tour du Cap côté Juan les Pins	:	0,600 M€
- Aménagement de pistes cyclables	:	0,200 M€
- Aménagements Boulevards Poincaré et Wilson	:	0,556 M€
- Mobilier éclairage public éco responsable	:	0,200 M€
- Batterie du Graillon	:	2,408 M€
- Aménagement plages artificielles	:	1,690 M€
- Projet plages naturelles	:	1,317 M€
- Réhabilitation bâtiments site INRA	:	0,526 M€
- Cimetière	:	0,706 M€
- Réhabilitation école Jean Moulin	:	0,338 M€
- Construction école du Ponteil	:	0,492 M€
- Construction école Marena centre-ville	:	0,152 M€
- Stade du Fort Carré	:	1,355 M€
- Rénovation Stade nautique seconde tranche	:	1,999 M€
- Stade Charpin	:	1,105 M€
- Salle Tennis de Table	:	0,594 M€
- Base de voile du Ponteil	:	0,383 M€
- Rénovation des tennis Jules Grec	:	0,602 M€

Sont inscrits sur ce budget, en investissement courant :

- 1,840 M€ de travaux de sécurité, accessibilité et économie d'énergie
- 6,040 M€ de travaux dans les équipements scolaires, petite enfance, sportifs, culturels, sociaux
- 8,224 M€ de travaux de voirie, signalisation, espaces urbains, circulation, stationnement dont 1,336 M€ géré par les conseils de quartier dans le cadre de la « Proximité »
- 5,576 M€ d'acquisitions foncières
- 3,351 M€ de participations financières
- 20,471 M€ d'acquisitions foncières et de travaux secteur Combes

Comme évoqué dans l'énoncé de cette note, ce BP 2022 enregistre l'ouverture de crédits relatifs à stratégie foncière du secteur des Combes pour plus de 20M€.

Sur ce budget, il est également inscrit le second versement de la participation à la SPL Antipolis Avenir pour 4,7 M€ dans le cadre de la phase 1 de l'opération de Marena Lacan.

Par ailleurs, sur les 40 M€ liés à l'encaissement du solde de l'opération des trois Moulins, 4,5M€ seront reversés à la CASA au titre des études et du portage du dossier.



Les points à retenir :

- **Une maîtrise continue des charges de gestion tout en offrant davantage de services publics à la population (par exemple avec l'ouverture du nouveau Conservatoire de Musique)**
- **Les taux de fiscalité locale restent inchangés**
- **Plus de 90 M€ de crédits d'investissements sont inscrits en 2022**
- **Après s'être fortement désendettée (-20 M€ sur 2021), la commune continue sa stratégie de désendettement**